

Séance du 29 juillet 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Lougarot, M. Sarhy, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : M. Massé à M. Boustingorry ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre ; Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Casenave à Mme Larran-Lange ; M. Larralde à Mme Lougarot.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME - Acquisition de l'Hôtel "Basses Pyrénées" à la Communauté d'Agglomération du BAB

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il y a quelques mois, dans le cadre de sa politique foncière en centre-ville, la Ville de Bayonne a demandé à la C.A.B.A.B. d'exercer son droit de préemption sur l'Hôtel dénommé « Hôtel des Basses Pyrénées » situé Place des Victoires à Bayonne, à l'angle de la rue Passemillon, au numéro 21 et donnant aussi rue Tour de Sault.

L'immeuble a été acquis par la CABAB le 24 novembre 2003, libre d'occupation à Monsieur et Madame LAUGAA pour un montant de 762 245 € conformément à l'avis du Service des Domaines en date du 25 juillet 2003.

Il se compose d'un premier bâtiment contigu ayant façade sur la Place des Victoires, élevé sur rez-de-chaussée de quatre étages, avec petit appentis servant de chai donnant sur le numéro 12 de la rue Tour de Sault, et figurant au cadastre section BX 251, pour une contenance de 260 m².

Ledit immeuble comporte ensuite une partie d'immeuble à usage d'hôtel comprenant une tour dite « Tour de Sault » dans laquelle ont été aménagées trois chambres et une entrée, donnant à un autre immeuble à usage d'hôtel avec 13 chambres, garage et dégagement, le tout figurant au cadastre section BX 252 pour une contenance de 40 m² et BX 253 pour une contenance de 150 m².

Il convient aujourd'hui que la CABAB rétrocède à la Commune de Bayonne l'Hôtel des Basses Pyrénées au prix d'achat, soit 765 245 € augmenté des frais de première transaction supportés par l'EPCI d'agglomération lors de l'acquisition du bien.

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CABAB l'acte administratif permettant de concrétiser l'acquisition.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle s'abstiennent.

Mme Lougarot s'abstient

M. Sarhy s'abstient .

Ont signé au registre les membres présents.